



SAGE DU BASSIN DE L'HUISNE
Commission Locale de l'Eau

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'HUISNE



La vie de la CLE en 2006

Rapport annuel d'activité

2007



La vie de la CLE en 2006

Rapport annuel d'activités

Adopté par le Conseil d'administration de l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Huisne le 15/01/2007,

le Bureau de la CLE le 15/01/2007 et la CLE le 21/06/2007

1 - LES RÉUNIONS	5
1.1 - Les séances plénières de la Commission Locale de l'Eau	5
1.2 - Les bureaux de la Commission Locale de l'Eau	6
1.3 - Les commissions thématiques et les réseaux techniques	7
2 - LES ÉTUDES	8
2.1 - Les scénarios contrastés et la stratégie du SAGE	8
2.2 - La rédaction du SAGE et la constitution de la structure porteuse des activités de la CLE lors de la phase de mise en œuvre du SAGE	8
3 - LA COMMUNICATION	9
3.1 - Les publications	9
3.2 - Le site web de la CLE : http://www.sagehuisne.org	10
3.3 - L'information et la sensibilisation	11
4 - LE SUIVI ET LES AVIS SUR LES PROJETS EN COURS	12
4.1 - Le suivi des projets et des action en cours	12
4.2 - Les avis demandés à la Commission Locale de l'Eau	12
5 - L'ORGANISATION ET LES MOYENS DU SAGE	13
5.1 - Les fondements du SAGE	13
5.2 - L'organisation du SAGE	14
5.3 - Les éléments financiers	15
5.4 - Le périmètre du SAGE : le bassin versant de l'Huisne	16
5.5 - Les 187 communes du périmètre du SAGE	17
5-6 - L'avancement des SAGE en France au 31/12/2007	18

1.1 - Les séances plénière de Commission Locale de l'Eau

> Plénière du 31 janvier 2006 - Saint Mars-la-Brière

L'ordre du jour était le suivant :

- 1 – Election du Président, des Vice-présidents et du Bureau de la CLE.
- 2 – Présentation du rapport annuel d'activités 2005.
- 3 – Présentation du guide technique d'inventaire des zones humides à l'échelle locale.
- 4 – Présentation des scénarios d'actions pour le bassin versant de l'Huisne.
- 5 – Questions diverses.

L'arrêté constitutif de la CLE datait de 1999. Comme l'impose la législation, cet arrêté doit être renouvelé tous les six ans. Dans ce cadre, le 2 novembre 2005, le Préfet de l'Orne a pris un arrêté de renouvellement de la composition de la CLE. Celui-ci sera donc valable jusqu'en 2011 mais est susceptible d'être modifié suite aux différentes échéances électorales des années à venir.

Un certain nombre de modifications ont été apportées à la composition de la CLE. Cela a justifié la tenue de nouvelles élections du président, des vice-présidents et du Bureau de la CLE.

Le Bureau de la CLE est renouvelé comme suit :

• Collège des élus

Messieurs GÉRONDEAU, RUHLMANN, DROUAUX, BIENCOURT, BONTEMPS, DUSSUTOUR, GUET, HUWART, RABOT, SOMARE.

• Collège des usagers

Madame JEAUNEAU GLENISSON, Messieurs DELCLOY, DORON, BAHIER, RIOUX.

• Collège de l'Etat et de ses établissements publics

Monsieur le Chef de la MISE d'Eure-et-Loir, Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de l'Orne, Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de la Sarthe, Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement de Basse-Normandie, Monsieur le Directeur général de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Les résultats des élections du président et des vice-présidents de la CLE sont les suivants :

- **Président** : M. Gérondeau (Conseiller général de l'Orne et Maire de Condé-sur-Huisne)
- **Vice-présidents** : M. RUHLMANN (Conseiller général d'Eure-et-Loir et Maire de Margon) et M. DROUAUX (Maire de Saint Mars-la-Brière).

Cette séance plénière a permis à la CLE d'adopter la phase des scénarios d'actions alternatifs du bassin versant.

La CLE a également validé son rapport annuel d'activité 2005, précédemment présenté au Bureau de la CLE le 12 janvier 2006 et présenté au conseil d'administration de l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Huisne le 31 janvier 2006.



Par ailleurs, la CLE a adopté le contenu du guide technique d'inventaires des zones humides à l'échelle locale réalisé par M^{elle} PRIGENT, dans le cadre de son stage de fin d'étude réalisé au sein de l'IIBH.

Pour en savoir plus !

Consultez les procès verbaux sur :

<http://www.sagehuisne.org>

(Téléchargements > Comptes-rendus de réunions)

1.2 - Les Bureaux de la Commission Locale de l'Eau

En 2006, le Bureau de la Commission Locale de l'Eau s'est réuni à cinq reprises pour travailler en particulier à la constitution de la structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE et à la rédaction des documents qui constitueront le SAGE.

> Réunion du 12 janvier 2006 - Condé-sur-Huisne

L'ordre du jour était le suivant :

1 – Adoption du rapport annuel d'activités 2005 de la Commission Locale de l'Eau.

2 – Scénarios contrastés : approche sociologique et économique des scénarios d'actions.

3 – Questions diverses.

> Réunion du 20 mars 2006 - La Ferté-Bernard

L'ordre du jour était le suivant :

1 – Lancement de la phase rédaction du SAGE et Assistance à la mise en place de la structure porteuse du SAGE approuvé : présentation de la méthodologie et du calendrier de travail.

2 – Demande de reconnaissance de l'Etablissement Public Loire en tant qu'Etablissement Public Territorial de Bassin : demande d'avis

3 – Informations sur le programme de mesures du prochain SDAGE Loire-Bretagne.

4 – Questions diverses.

> Réunion du 12 mai 2006 - Lombron

1 – Assistance à la mise en place de la structure du SAGE approuvé : présentation des formes juridiques possibles adaptées au contexte du bassin versant.

2 – Organisation de la concertation locale : réunions avec les élus locaux et forum des élus.

3 – Rédaction du SAGE : mise en place du comité de rédaction et proposition d'ordre du jour de la première réunion.

4 – Questions diverses.

> Réunion du 8 septembre 2006 - Margon

1 – 1^{er} Forum des élus du bassin de l'Huisne : retour sur la concertation locale et modalités d'organisation du Forum.

2 – Assistance à la mise en place de la structure du SAGE approuvé : présentation de projets de statuts pour un syndicat mixte ouvert de bassin versant.

3 – Rédaction du SAGE : point d'avancement sur la rédaction des documents du SAGE.

4 – Questions diverses.

> Réunion du 24 octobre 2006 - Saint Mars-la-Brière

1 – 1^{er} Forum des élus du bassin de l'Huisne : préparation des tables rondes et documents supports.

2 – Assistance à la mise en place de la structure porteuse du SAGE approuvé : point d'information sur la démarche de concertation engagée avec les partenaires et avancement du projet de statuts du syndicat mixte ouvert de bassin versant.

3 – Rédaction du SAGE : point d'avancement sur la rédaction des documents du SAGE.

4 – Questions diverses.

Pour en savoir plus !

Consultez les comptes-rendus sur :

<http://www.sagehuisne.org>

(Téléchargements > Comptes-rendus de réunions)

1.3 - Les commissions thématiques et les réseaux techniques

> Les commissions thématiques

Compte-tenu de l'avancement de l'élaboration du SAGE (début de la rédaction du SAGE, réflexion sur la structure porteuse de la mise en oeuvre), les trois commissions thématiques n'ont pas été réunies en 2006.

> Les réseaux techniques

Le réseau «Aménagement et gestion des cours d'eau»

Le réseau technique «Aménagement et gestion des cours d'eau», mis en place en 2005, s'est réuni à trois reprises :

- le 2 mars 2006 à Connerré,
- le 22 juin 2006 à Saint Jean-Pierre-Fixte,
- le 14 novembre à Avezé.

A la demande de la Commission Locale de l'Eau, les membres du réseau technique ont essentiellement travaillé à la réalisation d'un document de sensibilisation sur les cours d'eau.

Celui-ci devra permettre d'assurer une meilleure connaissance du fonctionnement général des cours d'eau et d'apporter des conseils pour mieux les gérer. Ce document sera édité en 2007.



Le comité de suivi de la rédaction du SAGE

Ce groupe de travail a été mis en place pour le temps de la rédaction du SAGE. Il tient un rôle d'expertise sur l'applicabilité réglementaire et juridique des préconisations du SAGE. Composé notamment de représentants des services de la Police de l'eau, de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de la DIREN, du Conseil Supérieur de la Pêche, du Président et des Vice-présidents de la CLE, le comité de suivi de la rédaction du SAGE s'est réuni à trois reprises :

- le 23 juin 2006 à Alençon,
- le 13 octobre 2006 à Alençon,
- le 21 décembre 2006 à Alençon.

Pour en savoir plus !

Consultez les comptes-rendus sur :

<http://www.sagehuisne.org>

(Téléchargements > Comptes-rendus de réunions)

2.1 - Les scénarios contrastés et la stratégie du SAGE

> Les scénarios contrastés



L'étude sur les scénarios contrastés du SAGE, confiée au groupement IDEA Recherche - Asconit Consultants, représentait la tranche conditionnelle du marché signé en 2003 par l'IIBH. Cette étude a été menée entre juillet 2005 et janvier 2006.

Cette étude tend à nourrir le futur programme d'actions du SAGE

grâce à une analyse financière et une proposition de secteurs géographiques prioritaires. Elle apporte également des éléments d'aide à la décision pour la phase de mise en œuvre du SAGE.

Elle a été présentée et adoptée en CLE, le 29 janvier 2006.

> Le stratégie du SAGE

La définition de la stratégie du SAGE a été menée en parallèle à la rédaction du SAGE et la réflexion sur la constitution de la structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE.

Cette étape formalise les objectifs du SAGE en terme de gestion des milieux et des usages. La stratégie du SAGE représente en somme, le choix d'un scénario collectif et unique, parmi ceux proposés précédemment.

2.2 - La rédaction du SAGE et la constitution de la structure porteuse des activités de la CLE lors de la phase de mise en œuvre du SAGE

Ces missions constituent la dernière phase de l'élaboration du SAGE avant son approbation et son application. Elles ont été confiées, par délibération du conseil d'administration de l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Huisne (31/01/2006), au groupement IDEA Recherche - Société Civile Professionnelle d'Avocats de Rennes.

> La rédaction du SAGE

Le SAGE sera composé de plusieurs documents :

- Un rapport technique illustré.
- Un plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
- Un règlement.
- Une évaluation environnementale.

Pour mener à bien cette mission, un comité de suivi de la rédaction du SAGE (Cf. page 7) a été mis en place.

> L'assistance juridique à la constitution de la structure des activités de la CLE lors de la phase de mise en œuvre du SAGE

Les statuts de l'IIBH ne lui permettent pas d'être maître d'ouvrage de la mise en œuvre du SAGE. Afin de ne pas retarder celle-ci, la CLE a demandé à l'IIBH de mener la réflexion pour la création d'une structure ad'hoc pérenne.

La SCPA de Rennes a travaillé sur les possibilités juridiques et à un projet de statuts. Le Bureau de la CLE a fait le choix d'un syndicat mixte ouvert de bassin versant pouvant être reconnu Etablissement Public Territorial de Bassin. La concertation politique et technique autour de la création de cet établissement se poursuivra en 2007.

Pour en savoir plus !

Consultez les rapports d'études sur :

<http://www.sagehuisne.org>

(Téléchargements > Rapports d'études)

3.1 - Les publications

> La Lettre du SAGE

Le 7^e numéro de la Lettre du SAGE, de mars 2006, a été édité à 3 200 exemplaires. La maquette et la rédaction sont assurées par l'IIBH.

Sont destinataires de la Lettre du SAGE :

- les membres de la CLE,
- les membres des commissions thématiques,
- les membres des réseaux techniques,
- les communes du bassin versant,
- les structures intercommunales du bassin versant,
- les partenaires techniques et financiers de la CLE.



> La Lettre Web du SAGE

Créée en 2004, la Lettre Web (newsletter) est adressée à 386 personnes via leur messagerie électronique. L'inscription à la liste des destinataires se fait par l'intermédiaire du site web de la CLE.

En 2006, la Lettre Web a été publiée à sept reprises :

- la Lettre Web n°10 - 4 janvier 2006,
- la Lettre Web n°11 - 6 février 2006,
- la Lettre Web n°12 - 16 mars 2006,
- la Lettre Web n°13 - 19 mai 2006,
- la Lettre Web n°14 - 19 juin 2006,
- la Lettre Web n°15 - 17 octobre 2006,
- la Lettre Web n°16 - 21 novembre 2006.

> Le guide technique pour l'inventaire des zones humides à l'échelle locale



Ce guide technique a été édité en mars 2006 à 500 exemplaires et adressé aux communes du bassin versant et aux partenaires techniques et financiers de la CLE.

L'objectif de ce document est d'aider les communes à inventorier les zones humides et

à y définir des mesures de gestion et de préservation les plus appropriées. Il présente ainsi les fonctions des zones humides, les techniques et les outils disponibles pour réaliser l'inventaire, la réglementation existante et des fiches types décrivant les zones humides du bassin versant de l'Huisne.

> Le SAGE en quelques mots, mémento

Ce document de synthèse sur la démarche et l'organisation du SAGE a été édité pour être distribué lors du 1^{er} Forum des élus du bassin versant organisé en novembre 2006. Il est également disponible en téléchargement sur le site web du SAGE.

> Le périmètre du SAGE en quelques cartes, mémento

Ce document de synthèse sur les structures en place sur le périmètre du bassin versant, a été édité pour être distribué lors du 1^{er} Forum des élus du bassin versant organisé en novembre 2006. Il est également disponible en téléchargement sur le site web de la CLE.

Pour en savoir plus !

Consultez les publications de la CLE sur :

<http://www.sagehuisne.org>

(Téléchargements > Autres documents de communication)

3.2 - Le site Web de la CLE : <http://www.sagehuisne.org>

Depuis le 1er novembre 2003, la Commission Locale de l'Eau dispose d'un site web : <http://www.sagehuisne.org>

Il est entièrement consacré à la démarche d'élaboration du SAGE. Bien plus qu'un simple site vitrine, il témoigne de la volonté de la CLE de mettre à disposition de tous, le maximum d'informations sur son action : l'ensemble des rapports d'études, des comptes-rendus de réunions et des avis rendus, y est consultable et téléchargeable.

En plus de rubriques expliquant la démarche et le fonctionnement du SAGE, le site propose aussi une revue de presse thématique et une base documentaire sur l'eau.

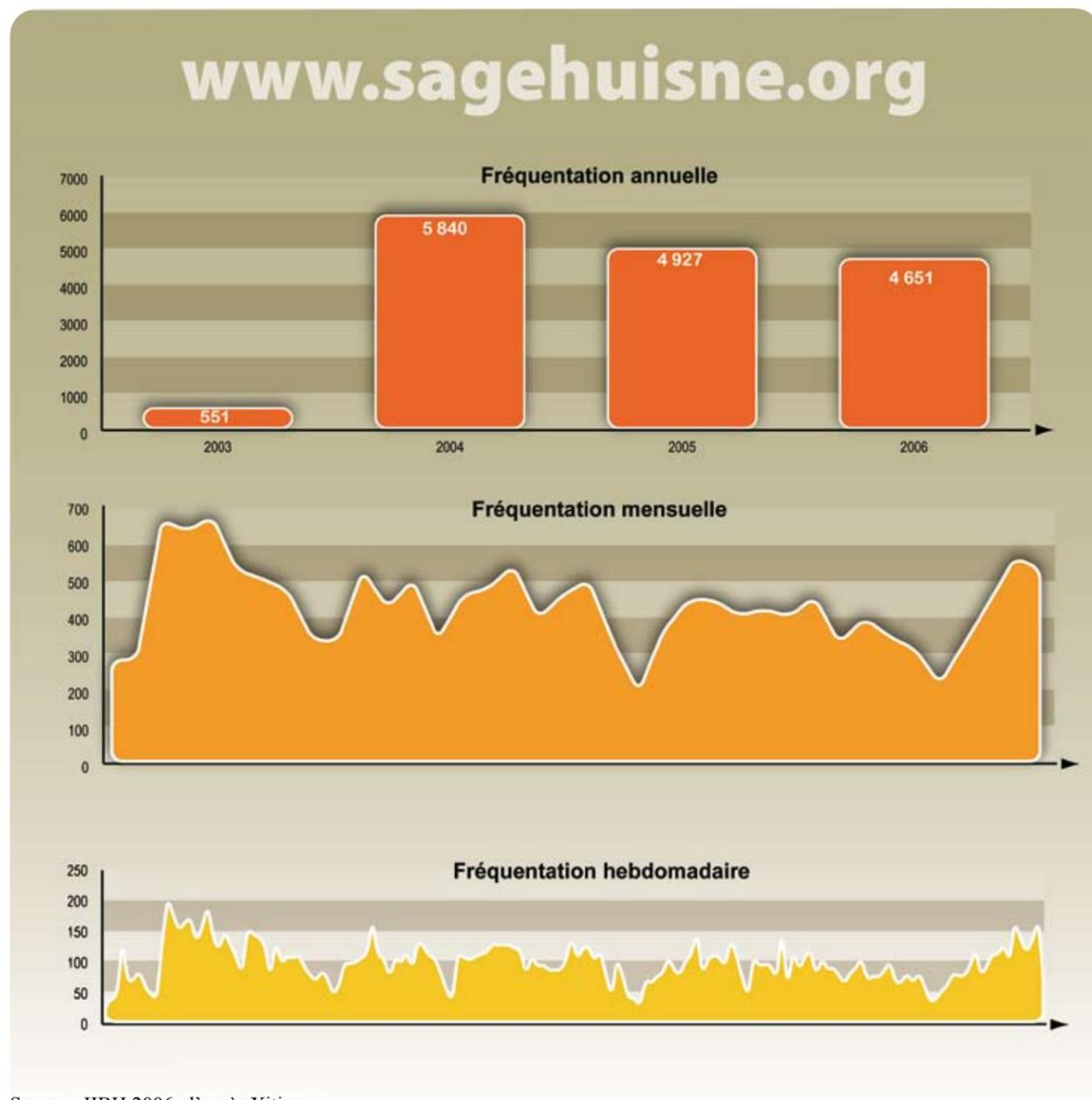
Celui-ci est administré et mis à jour régulièrement par l'IIBH.

Les chiffres de fréquentation du site en 2006 sont présentés ci-après (comparaison avec 2005) :

- Nombre de visites : **4 651** (- 5,6 %)
- Nombre de page vues : **22 352** (- 26 %)
- Durée moyenne d'une visite : **10'52"** (- 14,7 %)

Depuis sa création le site a enregistré **15 971** visites. Les volumes et les moyennes de fréquentation sont présentés ci-dessous.

Volume des visites depuis la création du site



Source : IIBH 2006, d'après Xiti.com

Nombre moyen de visites depuis l'ouverture du site (novembre 2003)

Annuel
5 043
Mensuel
420,2
Hebdomadaire
96,2

Source : IIBH 2006

Pour en savoir plus !

Contactez l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Huisne
02 33 82 22 72

3.3 - L'information et la sensibilisation

> La CLE à la rencontre des élus locaux

Dans le cadre de la définition de la stratégie du SAGE et afin de mobiliser les élus locaux sur les enjeux de l'eau du bassin versant, la Commission locale de l'eau a organisé deux sessions d'information et d'échange.

Session de réunion en juin et juillet 2006

Au total se sont près de 90 élus qui ont participé aux huit réunions d'échange et d'information organisées sur le bassin versant :

- le 2 juin 2006 à Rémalard,
- le 16 juin 2006 à Saint Mars-la-Brière,
- le 3 juillet 2006 à Saint Mard-de-Réno,
- le 3 juillet 2006 à Sérigny,
- le 4 juillet 2006 à Margon,
- le 4 juillet 2006 à Tuffé,
- le 5 juillet 2006 à Yvré l'Evêque,
- le 6 juillet 2006 à Avezé.

Forum des élus locaux du bassin versant, première édition

Près d'une centaine de personnes a participé au 1^{er} Forum des élus du bassin versant de l'Huisne, organisé à La Ferté-Bernard, le 10 novembre 2006, sur le thème : le SAGE et ses implications locales.



Réunis en table ronde puis en séance plénière, les élus ont pu échanger sur les enjeux de l'eau du bassin versant et sur la manière dont pourra être mis en œuvre le SAGE : stratégie d'action et structure porteuse.

La préservation de la qualité de l'eau a été reconnue comme thème majeur par les élus locaux. Un thème sur lequel l'ensemble des élus s'est accordé pour dire qu'il devait être au cœur des actions du SAGE. Un SAGE que les élus veulent d'ailleurs, démonstratif et proche du terrain.

> Information sur l'avancement du SAGE

Bureau de la CLE du SAGE de la Sarthe Amont

L'avancement de la réflexion sur la constitution de la structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE a été présenté le 20 septembre 2006 au Bureau de la CLE du SAGE de la Sarthe Amont.

Intervention sur le SAGE

Deux interventions à l'Université du Maine, en février et en septembre 2006, ont eu lieu devant des étudiants de Licence et de Master II de géographie.



Pour en savoir plus !

Consultez la revue de presse de la CLE sur :

<http://www.sagehuisne.org>

[Le suivi et les avis sur les projets en cours]

4.1 - Le suivi des projets et des projets en cours

L'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Huisne a participé et accompagné le Président de la Commission Locale de l'Eau à plusieurs comités de pilotage, commissions de travail et autres réseaux techniques. A savoir :

- Comité de bassin Loire-Bretagne.
- Commission géographique Mayenne-Sarthe-Loir.
- Comité de suivi de la Directive Cadre sur l'Eau.
- Bureau du Comité technique territorial (DCE - Programme de mesure / Révision du SDAGE Loire-Bretagne).
- Comité technique territorial (DCE - Programme de mesure / Révision du SDAGE Loire-Bretagne).
- Participation à la révision de la Charte du Parc du Perche.
- Commission Environnement du Parc du Perche.
- Groupe Eau du Parc du Perche.
- Comité de suivi des actions de reconquête hydraulique et biologique du bassin versant de la Vilette animé par le Parc du Perche.
- 6^e Conférence de l'eau en Sarthe.
- 1^{ère} Table ronde sur les inondations en Sarthe.
- Cartographie des cours d'eau en Sarthe pilotée par la DDAF.
- Comité de pilotage de l'étude diagnostic du bassin de la Vive-Parence animé par l'ASR des bassins de l'Huisne et de la Vive-Parence.

4.2 - Les avis demandés à la Commission locale de l'eau

En 2006, la Commission Locale de l'Eau a été sollicitée à plusieurs reprises pour donner son avis sur des projets en cours. Dans la mesure où le SAGE n'est pas encore approuvé, ces avis sont consultatifs. Dans la mesure du possible et des contraintes de temps, le Bureau de la CLE a pu rendre un avis. Les projets étaient les suivants :

- Projet de Plan de Prévention des Risques inondations du bassin de l'Huisne amont.
- Déclaration d'Intérêt Général préalable aux travaux d'entretien des cours de la Communauté de communes du Bassin de Mortagne-au-Perche.
- Projet d'ouverture de vannages à Nogent-le-Rotrou.
- Demande de l'Etablissement Public Loire de reconnaissance

- Comité de pilotage de l'étude diagnostic des bassins du Dué et du Narais animé par le Syndicat du Dué et du Narais.
- Comité de pilotage de l'étude de cohérence sur les inondations du bassin de la Maine animé par l'Etablissement Public Loire.
- Colloque parlementaire : les nouveaux enjeux de l'eau - Quelle gestion durable d'une ressource rare ?
- Réseau des animateurs de Commissions Locales de l'Eau du bassin Loire-Bretagne animé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.
- Réseau des animateurs de Commissions Locales de l'Eau du bassin de la Maine animé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.
- Réunion des présidents de Commissions Locales de l'Eau du bassin de la Maine.
- Conseil auprès de la Communauté de Communes du Pays Bellêmois préalable au lancement d'une étude diagnostic sur le bassin de la Môme.
- Contribution à la mise en place d'une exposition permanente sur l'Huisne à la Maison de l'eau au Mans.
- Comité de pilotage du réseau de suivi de la qualité de l'eau du département de l'Orne.
- Plan végétal environnement animé par la DDAF de la Sarthe.

de son périmètre d'intervention en tant qu'Etablissement Public Territorial de Bassin.

- Projet d'extension de la station d'épuration de Saint Martin-du-Vieux-Bellême.
- Périmètres de protection des captages du SIAEP du Perche Sarthois
- Projet de réhabilitation de la micro-centrale du Moulin de Guédon à Beillé.

Pour en savoir plus !

Consultez les avis rendus par CLE sur :

<http://www.sagehuisne.org>

(Le SAGE > La CLE et l'organisation du SAGE)

[L'organisation et les 5 moyens du SAGE]

5.1 - Les fondements du SAGE

> Les fondements juridiques

En application des dispositions de l'article 5 de la loi sur l'eau n°92-3 du 3 janvier 1992 abrogée, repris par l'article L212-3 du Code de l'Environnement, le Schéma



d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Huisne (SAGE) vise à fixer les objectifs d'utilisation, de valorisation et de protection des ressources en eau et des milieux aquatiques de son périmètre.

A l'issue de son élaboration, le SAGE est approuvé par arrêté préfectoral et devient alors le document de référence dans le domaine de l'eau : il est opposable aux décisions administratives et aux tiers.

Le périmètre d'élaboration du SAGE a été fixé par l'arrêté interpréfectoral du 27 janvier 1999. La Commission Locale de l'Eau (CLE) a été constituée par l'arrêté préfectoral du 15 juillet 1999, modifié par les arrêtés du 6 décembre 1999, du 24 mai 2000, du 24 septembre 2001, du 17 octobre 2001, du 20 octobre 2003 et du 16 juillet 2004. L'arrêté de renouvellement de la CLE date du 2 novembre 2005.

> Le bassin versant de l'Huisne : un périmètre cohérent

Alimentée par près de 1 780 Km de cours d'eau, l'Huisne draine un bassin versant de près de 2 400 Km², qui couvre une partie des départements de l'Orne (84 communes), d'Eure-et-Loir (26 communes) et de la Sarthe (77 communes).

Le périmètre du SAGE concerne la totalité du bassin versant hydrographique de l'Huisne.

> Historique de la démarche

Le SAGE du bassin de l'Huisne est en réflexion depuis 1999. Il sera adopté en 2007 par la Commission Locale de l'Eau et entrera en application en 2008.

> Les enjeux de l'eau du bassin versant

Les enjeux auxquels le SAGE doit répondre sont clairement identifiés :

- L'amélioration des ressources en eau potable.
- L'amélioration de la qualité des eaux de surface.
- La protection et la réhabilitation des écosystèmes aquatiques.
- La lutte contre l'eutrophisation.
- La lutte contre les inondations, la réduction des facteurs aggravants et la prise de conscience du risque.

Pour en savoir plus !

Consultez l'historique et les enjeux du SAGE sur :

<http://www.sagehuisne.org>

(Le SAGE)

[L'organisation et les 5 moyens du SAGE]

5.2 - L'organisation du SAGE

> La Commission Locale de l'Eau : instance de concertation et de décision

La Commission Locale de l'Eau (CLE), instance de décision, de débat et de concertation, est chargée d'élaborer et de suivre le SAGE. Elle est composée pour moitié d'élus, pour un quart de représentants des usagers de l'eau et pour un autre quart de représentants des services de l'Etat.

La CLE compte 56 membres titulaires. Elle est présidée par M. Jean-Pierre GÉRONDEAU, Conseiller général de l'Orne. Ses vice-présidents sont M. Philippe RUHLMANN, Conseiller général d'Eure-et-Loir et M. Claude DROUAUX, Maire de Saint-Mars-la-Brière.

Pour élaborer le SAGE, elle s'appuie sur les travaux de trois commissions thématiques et de son Bureau. Au total se sont près de 350 personnes qui participent aux travaux du SAGE.

> L'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Huisne : structure porteuse dédiée à l'élaboration du SAGE

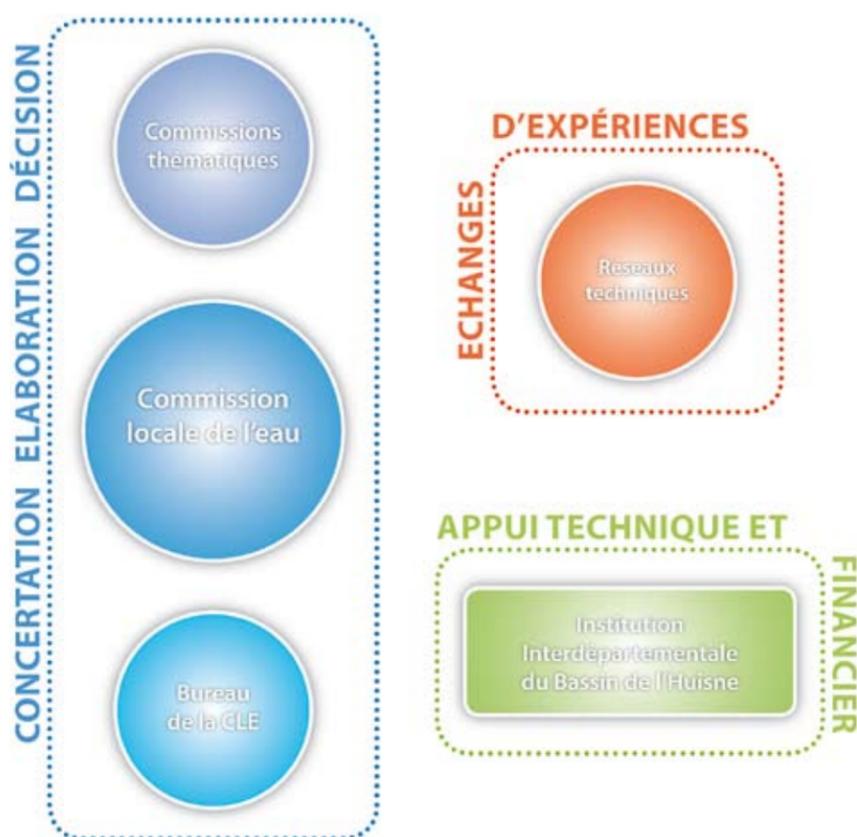
La CLE ne peut pas être maître d'ouvrage de l'élaboration et de la mise en œuvre du SAGE, dans la mesure où elle n'est pas dotée de la personnalité morale de droit public. C'est pour cette raison que l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Huisne (IIBH) a été créée en 2000 par délibérations successives des conseils généraux de l'Orne, d'Eure-et-Loir et de la Sarthe. Elle couvre la totalité du périmètre du SAGE.

L'IIBH est un établissement public régi par le code des collectivités territoriales. Comme le précisent ses statuts, son unique compétence est d'assurer la maîtrise d'ouvrage des études et appuis nécessaires à l'élaboration du SAGE.

Son conseil d'administration est présidé par M. Jean-Pierre GÉRONDEAU, Conseiller général de l'Orne. Ses vice-présidents sont M. Philippe RUHLMANN, Conseiller général d'Eure-et-Loir et M. Charles SOMARÉ, Conseiller général de la Sarthe.

> Le réseau technique «Aménagement et gestion des cours d'eau»

Mis en place en 2005, ce réseau de techniciens apporte son expertise à l'élaboration du SAGE et travaille à des actions de vulgarisation des bonnes pratiques de gestion des cours d'eau. Par ailleurs, la CLE mobilise ponctuellement des personnes ressources sur telle ou telle question.



Pour en savoir plus !

Consultez l'organisation du SAGE sur :

<http://www.sagehuisne.org>

(Le SAGE > La CLE et l'organisation du SAGE)

[L'organisation et les 5 moyens du SAGE]

5.3 - Les éléments financiers

> Les partenaires financiers de l'élaboration du SAGE

L'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Huisne (IIBH), mise en place à la fin de l'année 2000, assure l'animation et le financement de l'élaboration du SAGE. Ses partenaires financiers sont :

- les Départements de l'Orne, de la Sarthe et d'Eure-et-Loir, membres fondateurs.
- l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.
- la Région de Basse-Normandie.
- la Région des Pays-de-la-Loire.

> Financement du fonctionnement de l'IIBH

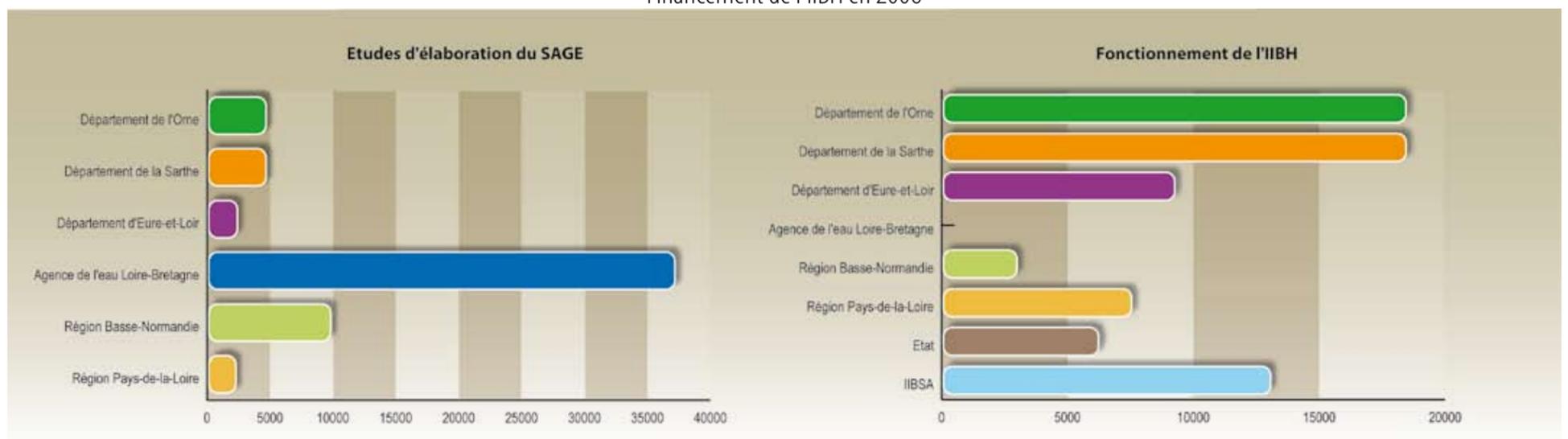
- Agence de l'eau Loire-Bretagne : 50 %.
- Région de Basse-Normandie : 9 % des actions de communication.

- Région des Pays-de-la-Loire : 20 % d'un plafond des dépenses éligibles à 60 000 €.
- Département de l'Orne (40 % du restant).
- Département de la Sarthe (40 % du restant).
- Département d'Eure-et-Loir (20 % du restant).
- Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe Amont (mutualisation de moyens humains et de matériels).

> Financement des études d'élaboration

- Agence de l'eau Loire-Bretagne : 60 %.
- Région de Basse-Normandie : 9 %.
- Région des Pays-de-la-Loire : 4,5 %.
- Département de l'Orne (10,6 % du restant).
- Département de la Sarthe (10,6 % du restant).
- Département d'Eure-et-Loir (5,3 % du restant).

Financement de l'IIBH en 2006



> Bilan financier

Le bilan financier est détaillé dans le tableau suivant :

	Recette	Dépenses	Solde
Investissement	11 534,43 €	3 322,12 €	8 312,31 €
Etudes	60 242,07 €	107 662,24 €	- 47 420,17 €
Communication	3 374,23 €	9 066,98 €	- 5 692,75 €
Fonctionnement gal	166 972,91 €	82 082,64 €	84 890,27 €
Total	242 123,64 €	202 033,98 €	40 089,66 €

[L'organisation et les 5 moyens du SAGE]

5.4 - Le périmètre du SAGE : le bassin versant de l'Huisne



> Le périmètre du SAGE

- 187 communes
- 3 départements, 3 régions
- 175 000 habitants environ

> Le bassin versant de l'Huisne

- 2 396 Km²
- Plus de 1 500 Km de cours d'eau
- L'Huisne : 192 Km

[L'organisation et les 5 moyens du SAGE]

5.5 - Les 187 communes du périmètre du SAGE

> ORNE (84)

APPENAI-SOUS-BELLEME
AUTHEUIL
BELLAVILLIERS
BELLEME
BELLOU-LE-TRICHARD
BELLOU-SUR-HUISNE
BERD'HUIS
BIVILLIERS
BIZOU
BOISSY-MAUGIS
BRETONCELLES
BUBERTRE
CETON
LA CHAPELLE-MONTLIGEON
LA CHAPELLE-SOUF
COLONARD-CORUBERT
COMBLOT
CONDEAU
CONDE-SUR-HUISNE
CORBON
COULIMER
COULONGES-LES-SABLONS
COURCERAULT
COURGEON
COURGEOUT
DAME-MARIE
DANCE
DORCEAU
EPERRAIS
FEINGS
GEMAGES
LE GUE-DE-LA-CHAINE
L'HERMITIERE
L'HOME-CHAMONDOT
IGE
LIGNEROLLES
LOISAIL
LONGNY-AU-PERCHE
LA MADELEINE-BOUVET
LE MAGE
MAISON-MAUGIS
MALE
MALETABLE
MARCHAINVILLE
MAUVES-SUR-HUISNE
MONCEAUX-AU-PERCHE
MORTAGNE-AU-PERCHE
MOULICENT
MOUSSONVILLIERS
MOUTIERS-AU-PERCHE

NOCE
PERFONDEVAL
LE PAS-SAINT-L'HOMER
LA PERRIERE
PERVENCHERES
LE PIN-LA-GARENNE
POUVRAI
PREAUX-DU-PERCHE
REMALARD
REVEILLON
LA ROUGE
SAINT AGNAN-SUR-ERRE
SAINT AUBIN-DES-GROIS
SAINT CYR-LA-ROSIERE
SAINT-DENIS-SUR-HUISNE
SAINT GERMAIN-DE-LA-COUDRE
SAINT GERMAIN-DES-GROIS
SAINT HILAIRE-LE-CHATEL
SAINT HILAIRE-SUR-ERRE
SAINT JEAN-DE-LA-FORET
SAINT JOUIN-DE-BLAVOU
SAINT LANGIS-LES-MORTAGNE
SAINT MARD-DE-RENO
SAINT MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME
SAINT MAURICE-SUR-HUISNE
SAINT OUEN-DE-LA-COUR
SAINT PIERRE-LA-BRUYERE
SAINT VICTOR-DE-RENO
SERIGNY
LE THEIL-SUR-HUISNE
TOUROUVRE
LA VENTROUZE
VERRIERES
VILLIERS-SOUS-MORTAGNE

> SARTHE (77)

ARDENAY-SUR-MERIZE
AVEZE
BEAUFAY
BEILLE
BOESSE-LE-SEC
BONNETABLE
LA BOSSE
BOUER
BOULOIRE
LE BREIL-SUR-MERIZE
BRETTE-LES-PINS
BRIOSNE-LES-SABLES
CHALLES
CHAMPAGNE

CHANGE
LA CHAPELLE-DU-BOIS
LA CHAPELLE-SAINT-REMY
CHERRE
CHERREAU
CONNERRE
CORMES
COUDRECIEUX
COURCEBOEUF
COURCEMONT
COURGENARD
DEHAULT
DOLLON
DUNEAU
FATINES
LA FERTE-BERNARD
JOUE-L'ABBE
LAMNAY
LAVARE
LOMBRON
LE LUART
MAISONCELLES
LE MANS
MONTAILLE
NEUVILLE-SUR-SARTHE
NOGENT-LE-BERNARD
NUILLE-LE-JALAI
PARIGNE-L'EVEQUE
MONTFORT-LE-GESNOIS
PREVAL
PREVELLES
SAINT AUBIN-DES-COUDRAIS
SAINT CELERIN
SAINT CORNEILLE
SAINT DENIS-DES-CAUDRAIS
SAINT GEORGES-DU-ROSAY
SAINT HILAIRE-LE-LIERRU
SAINT JEAN-DES-ECHELLES
SAINT MAIXENT
SAINT MARS-DE-LOCQUENAY
SAINT MARS-D'OUTILLE
SAINT MARS-LA-BRIERE
SAINT MARS-SOUS-BALLON
SAINT MARTIN-DES-MONTS
SAINT MICHEL-DE-CHAVAINES
SARGE-LES-LE-MANS
SAVIGNE-L'EVEQUE
SCEAUX-SUR-HUISNE
SEMUR-EN-VALLON
SILLE-LE-PHILIPPE
SOULIGNE-SOUS-BALLON
SOULITRE

SOUVIGNE-SUR-MEME
SURFONDS
THELIGNY
THORIGNE-SUR-DUE
TORCE-EN-VALLE
TUFFE
VIBRAYE
VILLAINES-LA-GONAI
VOLNAY
VOUVRAY-SUR-HUISNE
YVRE-L'EVEQUE

> EURE-ET-LOIR (26)

ARGENVILLIERS
AUTHON-DU-PERCHE
BEAUMONT-LES-AUTELS
BETHONVILLIERS
BRUNELLES
CHAMPROND-EN-GATINE
CHAMPROND-EN-PERCHE
COUDRAY-AU-PERCHE
COUDRECEAU
LES ETILLEUX
FRETIGNY
LA GAUDAINE
MARGON
MAROLLES-LES-BUIS
MEAUCÉ
MONTIREAU
MONTLANDON
NOGENT-LE-ROTRON
SAINT BOMER
SAINT DENIS-D'AOUTHOU
SAINT JEAN-PIERRE-FIXTE
SAINT VICTOR-DE-BUTHON
SOUANCE-AU-PERCHE
TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-SERGE
VAUPILLON
VICHÈRES

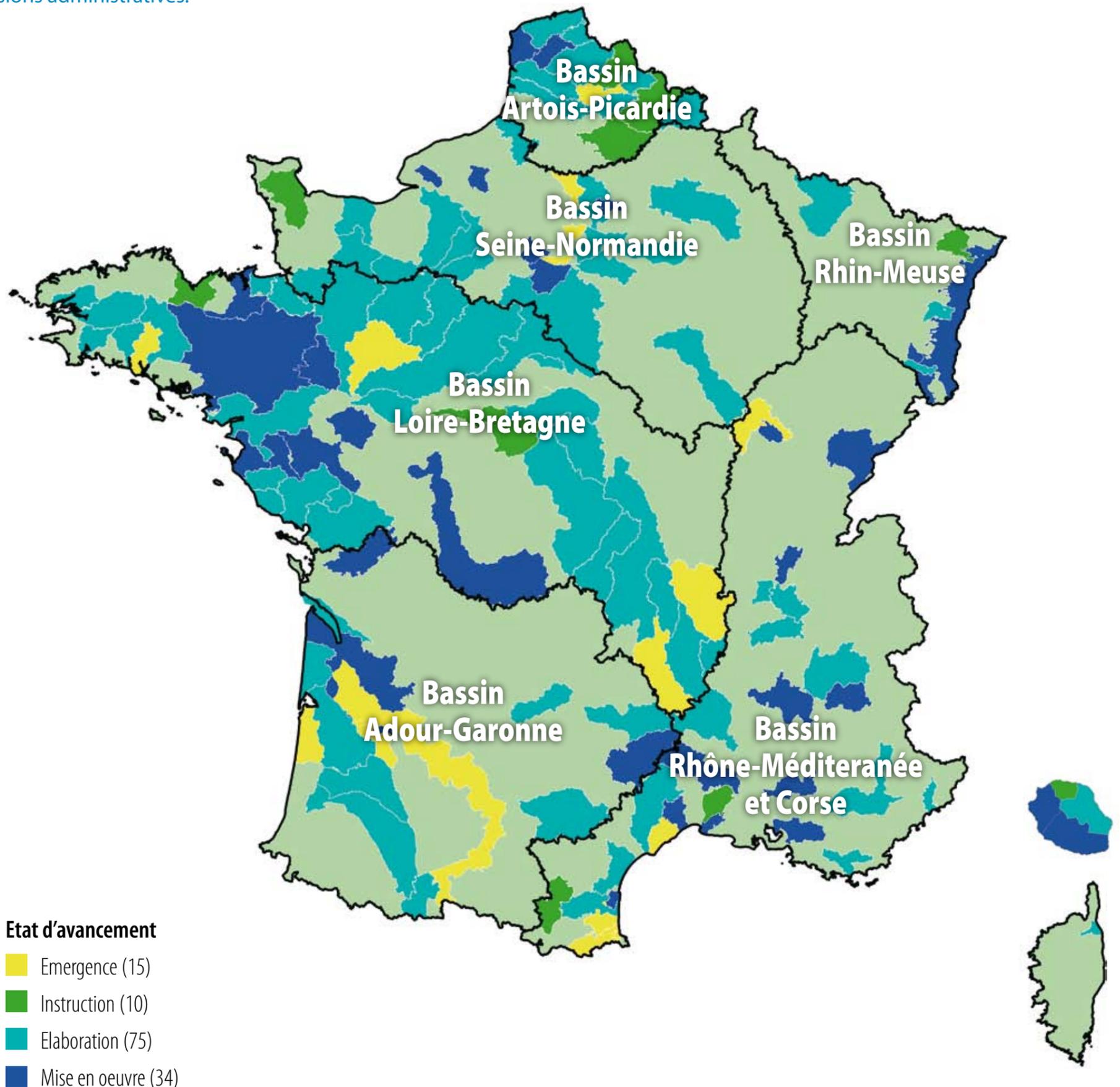
En **gras** les 113 communes comprises en totalité dans le périmètre du SAGE.

[L'organisation et les 5 moyens du SAGE]

5.6 - L'avancement des SAGE au 31 décembre 2006

Au 31 décembre 2006, la France comptait 134 démarches de SAGE qui couvrent 45 % du territoire métropolitain et 75 % du bassin Loire-Bretagne. Plus de la moitié était en cours d'élaboration.

34 SAGE sont mis en oeuvre et donc opposables aux tiers et aux décisions administratives.



Source : MEDD - Site Gesteau (www.gesteau.oieau.fr)

Pour en savoir plus !

Consultez le site web dédié aux SAGE :

<http://www.gesteau.oieau.fr>

La vie de la CLE en 2006

Rapport annuel d'activités

Publication de la Commission Locale de l'Eau

Directeur de publication : M. Jean-Pierre GÉRONDEAU

Institution Interdépartementale du Bassin de l'Huisne
27 boulevard de Strasbourg / BP 268 / 61008 ALENÇON CEDEX
Tél. 02 33 82 22 72 / Fax 02 33 82 22 73
Courriel : infos@sagehuisne.org / Site Web : <http://www.sagehuisne.org>

Crédit photos : Vincent TOREAU (IIBH) / Editée à 350 exemplaires / Conception et réalisation : IIBH / Impression : Imprimerie de Montligeon / Imprimée sur papier recyclé

Edité grâce au soutien financier de :



[www.sagehuisne.org]



BASSIN DE L'HUISNE
Institution Interdépartementale

Institution Interdépartementale du Bassin de l'Huisne
27 boulevard de Strasbourg
BP 268
61008 ALENÇON

Contacts : M. Jean-Pierre GERONDEAU, Président
M. Vincent TOREAU, Chargé de missions
Tél. 02 33 82 22 72
infos@sagehuisne.org

www.sagehuisne.org